

	Les revendications de la SACD et de la Scam	PTB Timothée Genot	Ecolo Matteo Segers et Yasmina Douieb	Défi Cécile Jodogne	PS Karine Lalieux et Cédric Norré	MR Aurélie Czekalski	CdH Quentin Hayois
La rémunération des créateur.trice.s et l'emploi artistique							
Consolider les carrières artistiques							
1. Définir un statut des artistes qui tienne compte des réalités professionnelles de ce secteur et mettre en place une négociation au niveau fédéral pour aboutir à une législation sociale et fiscale fondant un réel statut des artistes	Nous luttons aux côtés des syndicats et des artistes pour améliorer et garantir la sécurité sociale des artistes. Grâce à un statut public qui libère l'artiste des contraintes angossantes des engagements temporaires et précaires, celui-ci peut s'engager pleinement dans son art, y compris par une implication sociale s'il le souhaite, comme dans un quartier, une école ou la rue.	Donner un statut aux artistes leur permettant d'avoir une vie professionnelle stable (notamment en intégrant la prise en compte des activités de répétition) et un statut social décent. Donner aux professionnels de la création un statut valorisé est la priorité culturelle d'Ecolo. La guerre ouverte menée contre les artistes qui ne représentent pourtant que 0,3% des dépenses en sécurité sociale n'a pas lieu d'être. Il est urgent de penser un statut social durable pour les artistes. Ecolo veut mettre en place une réforme profonde du cadre législatif encadrant le statut d'artiste qui mette fin aux discriminations existantes entre les différentes professions qui composent le secteur et entre les différentes générations (les nouveaux arrivés n'ont pas la possibilité d'accéder au statut actuel). Nous formulons des propositions précises, objectives et justes pour les artistes existants et en devenir. Elles mettent fin aux changements intempestifs dans les charges administratives et valorisent l'ensemble des étapes du travail de création, de la répétition à la représentation/ publication/vente.	Il est nécessaire à présent d'apporter des modifications au régime actuel telles que : assouplir l'entrée dans le 'statut' d'artiste, l'élargir à un plus grand nombre, 36 accentuer la protection des artistes, ou encore corriger les critères permettant de bénéficier des avantages liés au 'statut'. Depuis plusieurs années, DéFI milite pour la mise en place d'un statut qui permette aux artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles de vivre correctement. Les artistes et les créateurs exercent un rôle de cohésion sociale incontournable et doivent pouvoir s'exprimer librement dans notre société, afin d'interroger le sens de celle-ci. DéFI souhaite entre autres que <ul style="list-style-type: none"> • l'ONEM en dialogue avec les fédérations professionnelles, les Communautés et les Régions, définisse les fonctions artistiques et techniques en accord avec la nature réelle de l'activité exercée par le travailleur, clarifie et harmonise les règles de l'ONEM, en les rendant plus conformes à la réalité des situations. • une amélioration du statut des techniciens ; • une protection de l'intermittence ; • l'adaptation de la règle de l'emploi convenable ; • la révision de la « règle du cumul » 	Pour le PS, il faut développer un statut social pour les artistes permettant une protection forte et prenant en compte les périodes d'intermittence. L'accès à ce statut social doit être facilité et le maintien conditionné à la poursuite d'activités dans le secteur en question. Au-delà du statut social, il faut encourager dans le secteur artistique l'emploi sous forme de contrat de travail et non au cachet ou à la prestation ou au défraiement. A cette fin, les subventions publiques doivent prendre en compte les charges liées aux contrats de travail.	Le statut et les conditions de travail des artistes souffrent de l'éclatement des compétences publiques en la matière (communautés, fédéral, régions). Il est nécessaire de rassembler les parties concernées afin d'établir un statut à part entière, alimenté par des sources de financement originales. Et cela en vue de faciliter l'accès à la protection de l'intermittence et d'adapter la notion d'emploi convenable.	Veiller à garantir la part de l'emploi artistique généré par les opérateurs dans l'examen des demandes de subventions et dans les évaluations, et ce tant dans les aspects quantitatifs (part d'emploi artistique dans l'emploi total...), mais aussi dans les aspects qualitatifs (types de contrats, périodes rémunérées pendant les créations)	
2. Stipuler les usages et les recommandations qui doivent guider les relations professionnelles et les rendre obligatoires pour les opérateurs subventionnés (le pourcentage des engagements artistiques dans les projets, la définition des résidences ou des « artistes associés », la mise en place de barèmes...)	Nous éradiquons le fléau du travail à la prestation ou au cachet dans le secteur culturel. Le respect inconditionnel des honoraires et des conventions collectives vaut aussi pour le secteur culturel.				Le PS prône les quotas dans les contrat-programmes pour valoriser les auteurs et autrices belges auprès des directeurs de théâtre.		
3. Coordonner les différentes aides, soutiens, bourses qui jalonnent le parcours de l'artiste avec une vision sociale et professionnelle du travail artistique				A l'instar de ce qui se fait en France, DéFI souhaite le développement de résidences d'artiste, sous la forme par exemple de logements équipés d'ateliers et proposés à des loyers modérés aux artistes sélectionnés. Ceux-ci sont portés en tant que partenaire via des expositions et acquisition d'œuvres.	Les socialistes plaident pour la défense et la structuration des soutiens publics aux industries culturelles. Le fonds d'investissement St'art couvrant l'ensemble des industries culturelles et les opérateurs de soutien sectoriels, par exemple dans le cinéma (Centre du cinéma et de l'audiovisuel), Wallimage, Screen.Brussels) ou le design (Wallonie Design, Mode And Design), doivent poursuivre leur développement. En lien avec Wallonie-Bruxelles International et ses agences, ils doivent accompagner les industries culturelles et les faire rayonner chez nous et à l'étranger. En outre, il s'agit également de favoriser l'émergence de nouveaux talents. Il est primordial que ces investissements servent à promouvoir et favoriser l'émergence et la formation d'une nouvelle scène culturelle dont le potentiel est aujourd'hui peu soutenu. Une attention particulière doit également être portée aux droits d'auteur et à la réglementation relative à la diffusion des œuvres		
4. Faciliter l'accès des artistes aux outils de formations et aménagements professionnels existant déjà dans d'autres secteurs : stages, chèques formation, formations Actiris...				L'accompagnement des artistes et créateurs soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles devrait se décliner par l'élaboration d'un plan "projet de vie", plan qui vise à soutenir les artistes et créateurs face aux obligations administratives actuelles, notamment leur exigence de recherche d'emploi.		Déployer un réseau cohérent d'agences-conseils pour les artistes et les créateurs. Ces agences s'adresseront à tout porteur de projet et l'accompagnement se fera en matière d'entrepreneuriat culturel, de recherche de débouchés et de promotion, de gestion, d'administration, de droit social et fiscal...	
5. S'attaquer aux situations de « porte à faux » où les artistes sont mis en difficulté dans le cadre de leur pratique artistique (chômage, multiplicité des employeurs, formations, situation administrative kafkaïenne, obligations administratives disproportionnées en regard des montants en jeu...) ou d'activités qui en découlent (expertises, formations, animations, enseignement...)	Les meilleures réalisations artistiques et créatives sont dans bien des cas le fruit d'une activité libre et indépendante. Or, souvent, les auteurs et interprètes ne touchent pas une juste rémunération de leur travail. Au contraire, les travailleurs de la culture vivent trop souvent à la limite du minimum vital, avec le risque de devenir des pensionnés pauvres. La marchandisation de la culture les contraint à assumer le rôle de flexi-travailleurs et de (faux) indépendants dynamiques, qui enchaînent les contrats précaires. Ils sont « payés » en fonction de ce qu'ils vendent, par « prestation » : une performance, un sketch, un concert, un texte, une traduction... Les répétitions ou la création ne sont pas prises en compte. Cela doit changer. Nous sommes en faveur d'emplois à part entière au lieu d'emplois précaires et de statuts bidon. Les contrats à plus long terme sont une meilleure solution que le « travail à la prestation » d'aujourd'hui. Nous voulons qu'il soit tenu compte de l'ensemble de l'activité du travailleur culturel. Les travailleurs culturels ont droit à un statut social à part entière avec des contrats à long terme garantissant la sécurité sociale.	Réorganiser de manière pérenne et transparente le financement de la culture pour diminuer la charge administrative qui pèse sur les artistes et les opérateurs culturels au profit de la création artistique. De plus, il convient de rééquilibrer le temps consacré à remplir des soumissions d'appels à projet et des rapports d'activités et le temps de création. Il est donc nécessaire de refinancer la culture mais aussi de réorganiser de manière plus efficace son financement.				Le MR veut réformer les structures (composition des CA, salaires, mandats, etc.) des grandes institutions culturelles pour assurer plus de transparence et veiller à ce que les créateurs, artistes et interprètes reçoivent un financement adéquat.	
6. D'une manière générale, consolider des carrières d'artistes (rayonnement des œuvres, expertise des créatrices, créateurs,...).			Soutenir la diffusion de la création artistique, notamment par une politique équitable pour tous les lieux de diffusion financés par les pouvoirs publics. Il faut soutenir, d'une part, les lieux de diffusion (volonté politique et financière). En arts vivants, les outils actuellement disponibles seront à évaluer et à redéployer (Propulse, Festival de Huy, Arts et vie, théâtre à l'école, festivals...) et les lieux de diffusion soutenus, à commencer par un financement plein des Centres culturels.				Renforcer, dans notre pays, mais également à l'international, la politique de soutien à la production, à la valorisation et à la diffusion des œuvres et des services de la culture francophone

Renforcer l'emploi artistique et consolider les sources de rémunérations	1. un rééquilibrage des budgets en faveur de l'emploi artistique : permettre le financement direct des artistes pour les différentes phases de leur travail		Définir une obligation minimale de maintien et ou de création d'emplois artistiques dans les aides publiques et subventions en création culturelle. Il s'agit d'assurer un soutien à l'emploi artistique dans les contrats programmes et autres subsides via une politique de quotas minimum d'emplois artistiques imposée aux bénéficiaires d'aides publiques en fonction des secteurs et de leurs spécificités et, via une généralisation de l'accès aux aides à l'emploi.	Les structures artistiques consacrent une part trop grande des montants alloués au secteur culturel à des tâches administratives ou purement techniques alors que la part revenant directement à la création et aux artistes évolue négativement. Actuellement, fixer des quotas minimaux d'emplois artistiques dans les contrats-programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas une obligation décrétable et dépend donc de la volonté du ministre. Défi propose d'imposer une obligation d'emplois dans les contrats-programmes quinquennaux et de prévoir des sanctions en cas de non-respect de ces quotas précis. Cette obligation serait fixée en analysant avec les fédérations professionnelles du secteur, l'établissement d'un pourcentage minimum d'emploi artistique dit « à cliquet », c'est à dire s'établissant par paliers sur base du montant de la subvention structurelle de l'opérateur, et tenant compte de la part de « frais fixe » de l'opérateur. Le soutien à la création artistique doit également mieux saisir et se concevoir dans les phases de création et de promotion.	Les socialistes plaident pour un refinancement approprié et juste des secteurs de la culture, de l'éducation permanente et des médias de service public. Ce financement devra permettre à ces secteurs d'assumer leurs missions de service public. A l'occasion des congrès régionaux, une réflexion approfondie sera menée quant à la politique culturelle.	Le MR veut encourager et stimuler le financement participatif via des plateformes de crowdfunding, le micro-crédit, en complément à l'octroi de financement public. Il faut également favoriser la philanthropie culturelle pour accroître la place du mécénat et des dons privés dans le financement public des organismes culturels.		
	2. imposer comme condition à l'octroi des subventions l'existence de contrats avec les créateurs	Nous voulons obliger le gouvernement à stipuler dans les conditions d'accès aux subsides que les organisations doivent respecter les conventions collectives de travail et les recommandations concernant les honoraires de tous les employés, y compris les indépendants.						
	3. valoriser financièrement le travail de conception/d'écriture à toutes les étapes de production							
	4. garantir la rémunération juste et proportionnelle pour chaque exploitation des œuvres, tant au niveau européen qu'au niveau belge. Poursuivre la « réparation » et la modernisation de la reprographie et de la copie privée et l'introduction de tarifs par défaut		Transposer anticipativement dans le droit belge les propositions de directive sur la taxation des GAFA telles qu'adoptées par le Parlement européen, pour financer la culture et les médias, tout en s'associant aux autres pays européens qui défendent une taxe GAFA.					
	5. veiller à ce que les créateurs et créatrices soient considéré.e.s comme des professionnel.le.s à part entière et qu'ils/elles soient associé.e.s et invité.e.s à tous les événements professionnalisants (festivals, rencontres co-productions, réseautage, formations...).	Nous empêchons le monde des affaires et le monde bancaire de prendre le contrôle des conseils d'administration des institutions culturelles et les rendons plus ouverts à leurs employés, aux artistes et à la société civile. Nous voulons que toutes les couches de la population soient représentées dans ces conseils d'administration, y compris les professionnels de la culture (artistes et autres), des représentants de la société civile et de groupes défavorisés. Nous rejetons l'ingérence des banques et des grandes entreprises dans les lieux de culture.						

Porter une attention accrue à la phase de recherche et d'écriture

1. Renforcer les aides à l'écriture et à la conception de projets en recherchant ou les mettre en place là où elles n'existent pas et réserver ces aides aux créateurs.							Soutenir la création et l'expérimentation artistique en pérennisant les dispositifs d'aides à la création et les bourses du type « aides au développement de projets » et « aides à la résidence de recherche » et les ouvrir notamment aux phases de recherche, d'écriture, de conception et d'expérimentation
2. Ouvrir de nouvelles sources de financement à la phase d'écriture. Rendre l'aide à l'écriture exclusivement dédiée aux auteurs et autrices						La création de la « Fondation pour les Arts » aurait pour but de favoriser la philanthropie culturelle en servant d'intermédiaire entre les donateurs et les artistes/projets artistiques. Cette fondation favorisera les donations de particuliers directement vers l'artiste/le projet artistique de leur choix.	
3. En complément avec la phase de conception/écriture, la recherche est identifiée comme une phase de travail insuffisamment ou pas du tout prise en compte et qui doit être soutenue. Mettre en place des soutiens à la recherche (bourses de recherche)							
4. une (re)définition des critères de sélection des projets dans les instances d'avis pour permettre à des œuvres nouvelles et diverses d'émerger.				Favoriser l'indépendance dans l'octroi des subventions Cela passe par des instances d'avis non politisées qui font largement l'unanimité dans le secteur. Défi sera attentif et évaluera la mise-en-place du récent décret « nouvelle gouvernance culturelle ».	Aussi convient-il à l'avenir de revoir l'organisation et l'attribution des subventions pour mieux tenir compte de la pluridisciplinarité des œuvres, de plus en plus fréquente. Le PS entend poursuivre une politique de transversalité en créant des ponts et synergies entre les différentes disciplines. Cela passe notamment par la réorientation d'une partie de nos aides culturelles pour susciter la créativité pluridisciplinaire. Le PS entend soutenir des projets transdisciplinaires et la culture digitale.	Le MR veut retirer le pouvoir de subventionnement des mains du ministre et rendre les instances d'avis souveraines en créant un « Conseil des Arts », c'est-à-dire une structure indépendante du politique qui coordonnerait différentes commissions composées d'experts sélectionnés selon des critères équivalents à ceux des commissions scientifiques.	Mettre en œuvre la réforme des missions et du fonctionnement des instances d'avis pour garantir une gouvernance efficace et transparente dans l'octroi des subventions publiques et une clarification du rôle d'avis sur les politiques culturelles sectorielles de ces instances.

Les femmes et la culture

MÉMOIRANDUM DU CONSEIL DES FEMMES FRANCOPHONES DE BELGIQUE EN VUE DES ÉLECTIONS DE MAI 2019

Au sein des instances d'avis et des services en charge de la culture à la FWB

1. Mettre en place des indicateurs objectifs afin d'obtenir des données chiffrées concernant le nombre de demandes de subventions introduites pour des projets portés par des femmes, et de publier ces chiffres.		Ecolo entend imposer la mise en oeuvre effective du <i>Gender Mainstreaming</i> (l'intégration de la dimension de genre dans l'élaboration des politiques publiques) et la poursuite de l'égalité dans les politiques menées.					
2. Mettre en place des indicateurs objectifs afin d'obtenir des données chiffrées concernant le nombre de projets portés par des femmes qui obtiennent des subventions (et mettre en lien les montants ainsi octroyés avec les montants octroyés aux projets portés par des hommes, ainsi que leur récurrence), publier ces chiffres.		Favoriser la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion de statistiques genrées et ce notamment dans la construction du rapport annuel des entreprises publiques (leur imposer une évaluation genrée de leur travail dans ce rapport).					
3. Veiller à la stricte parité au sein des instances d'avis, également au niveau des présidences des instances.	imposer des quotas en matière de genre dans les jurys, les postes dirigeants				Imposer des quotas.	Pas imposer des quotas mais représentation équilibrée homme/femme.	Pas imposer de quota mais 2 ans pour arriver à la parité sinon on coupe les subsides.
4. En général, genrer toutes les statistiques produites par les instances d'avis, les analyser et les publier.							
5. Établir un contrôle externe afin de favoriser l'équilibre du genre dans l'octroi de subsides, implémenter des mesures correctives lorsqu'un déséquilibre est constaté.							
6. Mettre en place des coachings à destination des femmes porteuses de projets afin de leur permettre de défendre leur projet au mieux.			Accompagnement des femmes: soutenir l'entrepreneuriat féminin pour progresser. Donner les moyens pour soutenir les artistes femmes.				Sensibilisation, éducation permanente, accompagnement dans la question de la parité.
7. Assurer le gender budgetting des budgets culturels de la FWB : les classer en catégorie « genrable », réorienter les politiques culturelles en tenant compte des questions de genre, former les cabinets et l'administration au gender budgetting et aux enjeux de genre.							

Au sein des institutions culturelles

1. Financer une étude pour dégager un état des lieux complet, chiffré et analysé, tous secteurs et métiers confondus, de la présence des femmes dans le milieu culturel							
---	--	--	--	--	--	--	--

2. Conditionner l'octroi des contrats-programmes et autres subventions à la prise en compte active du genre dans l'institution : formation du personnel et notamment des personnes en charge de la programmation, prise en compte du gender mainstreaming lors des recrutements aux postes de direction (Le futur directeur ou la future directrice devra prouver qu'il ou elle est proactif.ve en la matière), gender budgetting, élaboration d'un gender equality plan...		Rendre effectif l'élaboration genrée des budgets (« gender budgetting ») dans toutes les politiques menées à tous les niveaux de pouvoir et les différents niveaux de l'administration. Il faut systématiser le « genderbudgetting » : même si l'application peut prendre du temps, elle implique rapidement l'administration et permet de sensibiliser le personnel grâce à des formations.			Avoir des budgets et des chiffres genrés.	Pour le gender budgetting.
3. Établir et faire connaître les grilles salariales afin de pallier aux inégalités salariales entre hommes et femmes, notamment dans le secteur théâtral.	Supprimer l'écart salarial.				Parité salariale: il faut les chiffres sur l'écart salarial dans le milieu artistique.	Egalité salariale.
4. Veiller à une plus grande parité au sein des postes de pouvoir dans le milieu culturel, ainsi qu'au sein des différentes commissions compétentes, telles les commissions d'achat au sein d'un musée.						
5. Mettre en place des indicateurs objectifs afin d'obtenir des données chiffrées concernant la parité au sein des postes de direction des différentes institutions culturelles (prendre également en compte le budget de l'institution en question), publier ces chiffres. Implémenter des mesures correctives en cas de déséquilibre.		Gouvernance alternée dans les postes de direction.	Alternance homme/femme aux postes de direction.		Importance d'avoir des femmes aux postes dirigeants.	Alternance dans les postes de direction.
6. Relancer le projet de décret qui établirait une parité au sein des conseils d'administration des asbl culturelles.	Parité dans les institutions, les instances d'avis, les CA...	Parité dans les institutions, les instances d'avis, les CA...				
7. Mettre en place une base de données d'artistes féminines selon leur secteur d'activité et leur fonction (théâtre, cinéma, réalisatrice, metteuse en scène,...) à destination des lieux de diffusion, festivals etc. et dans l'optique de créer un réseau des femmes créatrices.						
8. Créer et soutenir financièrement un réseau de sororité entre femmes du secteur culturel						
9. Inciter les femmes à postuler à des postes de direction d'institutions culturelles : coaching, formation, réflexion sur les conditions de travail...						
10. Assurer la visibilité d'œuvres de femmes dans les répertoires ainsi que dans les instituts de formation.						